

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1957 B 00179 Numéro SIREN : 335 781 795 Nom ou dénomination : A.M.V. METALLERIE

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2022 sous le numéro de dépôt 7532

AMV METALLERIE

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Soldes Intermédiaires de Gestion	2
Bilan et Compte de Résultat	3
Liasse 22 IS RN 1	14
Annexes 22	43



Attestation de Présentation

ATTESTATION

D'Expert-comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise AMV METALLERIE pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 49 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan 876 937,01 Euros

Chiffre d'affaires 1 098 098,89 Euros

Résultat net comptable 68 082,86 Euros

Fait à REIMS

Le 23/06/2022

Benoît MURIAS
Expert-Comptable

Soldes Intermédiaires de Gestion

AMV METALLERIE

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

(Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises	5 124	46 148	-41 024	-88,89
- Cout direct d'achat	-5 052	-26	-5 026	N/S
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)	10 176	46 174	-35 998	-77,95
Taux de marge commerciale	198,59 %	100,06 %		
+ Production vendue	1 092 975	1 314 816	-221 841	-16,86
+ Production stockée	32 594	-41 218	73 812	179,08
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	1 125 569	1 273 598	-148 029	-11,61
- Matières premières et approvisionnements consommés	321 566	439 469	-117 903	-26,82
- Sous traitance directe	71 106	134 173	-63 067	-46,99
Marge brute sur production (II)	732 896	699 956	32 940	4,71
Taux de marge brute sur production	65,11 %	54,96 %		
Marge brute globale (I + II)	743 073	746 130	-3 057	-0,40
Taux de marge brute globale	65,72 %	56,54 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	384 878	406 602	-21 724	-5,33
Valeur ajoutée produite	358 195	339 528	18 667	5,50
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	31,68 %	25,73 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	8 726	5 646	3 080	54,55
- Salaires et traitements	168 462	190 576	-22 114	-11,59
- Charges sociales	97 371	115 855	-18 484	-15,94
Excédent brut d'exploitation	83 636	27 451	56 185	204,67
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	7,40 %	2,08 %		
+ Reprises sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	17 227	15 937	1 290	8,09
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant		3 689	-3 689	-100,00
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	14 500	2 007	12 493	622,47
- Autres charges de gestion courante	110	100	10	10,00
+ Transfert de charges d'exploitation	12 589	2 642	9 947	376,50
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	93 388	12 374	81 014	654,71
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	8,26 %	0,94 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations	3	4	-1	-24,99
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	902	933	-31	-3,31
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	92 489	11 445	81 044	708,12
Résultat courant / chiffre d'affaires	8,18 %	0,87 %		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion		20	-20	-100,00
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 836	24	6 812	N/S
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 996		1 996	N/S
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	-8 833	-4	-8 829	N/S
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôt sur les bénéfices	15 574	1 810	13 764	760,44
Résultat Net Comptable	68 083	9 631	58 452	606,92
Résultat net / chiffre d'affaires	6,02 %	0,73 %		

Bilan et Compte de Résultat

AMV METALLERIE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	9 836	9 836				
Fonds commercial	2 000		2 000	0,23	2 000	0,24
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	32 648	21 607	11 042	1,26	14 471	1,72
Installations techniques, matériel & outillage industriels	109 767	101 325	8 442	0,98	3 044	0,36
Autres immobilisations corporelles	75 392	68 434	6 957	0,79	16 722	1,99
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	714		714	0,08	712	0,08
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	232		232	0,03	232	0,03
TOTAL (I)	230 587	201 201	29 386	3,35	37 181	4,42
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	19 549		19 549	2,23	20 773	2,47
En cours de production de biens	50 694		50 694	5,78	18 100	2,15
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	328 429	3 689	324 739	37,03	481 148	57,26
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs	5 063		5 063	0,58	17 914	2,13
Personnel						
Organismes sociaux	1 629		1 629	0,19	1 726	0,21
Etat, impôts sur les bénéfices					22 698	2,70
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 519		15 519	1,77	20 387	2,43
Autres	3 816		3 816	0,44	728	0,09
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	387 043		387 043	44,14	180 211	21,45
Charges constatées d'avance	39 500		39 500	4,50	39 390	4,69
TOTAL (II)	851 240	3 689	847 551	96,65	803 075	95,58
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 081 828	204 891	876 937	100,00	840 256	100,00

AMV METALLERIE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 105 000)	105 000	105 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	11,97	12,50
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	10 500	10 500
Réserves statutaires ou contractuelles	1,20	1,25
Réserves réglementées		
Autres réserves	238 827	229 196
Report à nouveau	27,23	27,28
Résultat de l'exercice	68 083	9 631
	7,76	1,15
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	422 410	354 327
	48,17	42,17
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	156 331	204 398
. Découverts, concours bancaires	17,83	24,33
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		9 312
. Associés		1,11
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148 099	163 849
Dettes fiscales et sociales	16,89	19,50
. Personnel	9 555	13 059
. Organismes sociaux	24 325	30 937
. Etat, impôts sur les bénéfices	2,77	3,68
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 699	
. Etat, obligations cautionnées	56 935	60 569
. Autres impôts, taxes et assimilés	6,49	7,21
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 652	3 805
Autres dettes	0,87	0,45
Instruments financiers à terme	41 930	
Produits constatés d'avance	4,78	
TOTAL (IV)	454 527	485 929
	51,83	57,83
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	876 937	840 256
	100,00	100,00

AMV METALLERIE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	5 124		5 124	0,47	46 148	3,39	-41 024	-88,89	
Production vendue biens	2 758		2 758	0,25	917	0,07	1 841	200,76	
Production vendue services	1 090 217		1 090 217	99,28	1 313 899	96,54	-223 682	-17,01	
Chiffres d'Affaires Nets	1 098 099		1 098 099	100,00	1 360 964	100,00	-262 865	-19,30	
Production stockée			32 594	2,97	-41 218	-3,02	73 812	179,08	
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			17 632	1,61	2 642	0,19	14 990	567,37	
Autres produits			14 500	1,32	2 007	0,15	12 493	622,47	
Total des produits d'exploitation (I)			1 162 825	105,89	1 324 396	97,31	-161 571	-12,19	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			-9	0,00	-26	0,00	17	65,38	
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements			320 342	29,17	437 435	32,14	-117 093	-26,76	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			1 224	0,11	2 034	0,15	-810	-39,81	
Autres achats et charges externes			455 984	41,52	540 775	39,73	-84 791	-15,67	
Impôts, taxes et versements assimilés			8 726	0,79	5 646	0,41	3 080	54,55	
Salaires et traitements			168 462	15,34	190 576	14,00	-22 114	-11,59	
Charges sociales			97 371	8,87	115 855	8,51	-18 484	-15,94	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			17 227	1,57	15 937	1,17	1 290	8,09	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant					3 689	0,27	-3 689	-100,00	
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			110	0,01	100	0,01	10	10,00	
Total des charges d'exploitation (II)			1 069 436	97,39	1 312 022	96,40	-242 586	-18,48	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			93 388	8,50	12 374	0,91	81 014	654,71	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations			3	0,00	4	0,00	-1	-24,99	
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			3	0,00	4	0,00	-1	-24,99	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			902	0,08	933	0,07	-31	-3,31	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			902	0,08	933	0,07	-31	-3,31	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-899	-0,07	-930	-0,06	31	3,33	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			92 489	8,42	11 445	0,84	81 044	708,12	

AMV METALLERIE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			20	0,00	-20	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			20	0,00	-20	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 836	0,62	24	0,00	6 812	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 996	0,18			1 996	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	8 833	0,80	24	0,00	8 809	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-8 833	-0,79	-4	0,00	-8 829	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	15 574	1,42	1 810	0,13	13 764	760,44
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 162 828	105,89	1 324 420	97,31	-161 592	-12,19
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 094 745	99,89	1 314 789	96,61	-220 044	-16,73
RÉSULTAT NET	68 083	6,20	9 631	0,71	58 452	606,92
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	9 238	0,84	9 238	0,68		0,00
Dont Crédit-bail immobilier						

AMV METALLERIE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	9 836	9 836				
20500000000 CONCESS.BREVETS LICENCES	9 836		9 836	1,12	9 836	1,17
28050000000 AMORT.CONC.BREVETS LICENCES		9 836	-9 836	-1,11	-9 836	-1,16
Fonds commercial	2 000		2 000	0,23	2 000	0,24
20700000000 FONDS COMMERCIAL	2 000		2 000	0,23	2 000	0,24
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	32 648	21 607	11 042	1,26	14 471	1,72
21350000000 INST.AGENC./CONSTRUCTIONS	32 648		32 648	3,72	32 648	3,89
28135000000 AMORT.AGENC.CONSTRUCTIONS		21 607	-21 607	-2,45	-18 177	-2,15
Installations techniques, matériel & outillage industriels	109 767	101 325	8 442	0,96	3 044	0,36
21500000000 MATERIEL ET OUTILLAGE	98 924		98 924	11,28	97 494	11,60
21540000000 MATERIEL INDUSTRIEL	10 842		10 842	1,24	2 842	0,34
28150000000 AMORT.MATERIEL&OUTILLAGE		96 535	-96 535	-11,00	-95 634	-11,37
28154000000 AMORT.MATERIEL INDUSTRIEL		4 790	-4 790	-0,54	-1 658	-0,19
Autres immobilisations corporelles	75 392	68 434	6 957	0,79	16 722	1,99
21810000000 INSTAL./AGENC.DIVERS	22 138		22 138	2,52	22 138	2,63
21820000000 MATERIEL DE TRANSPORT	43 656		43 656	4,98	43 656	5,20
21830000000 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	9 597		9 597	1,09	9 597	1,14
28181000000 AMORT.AG.CONS.DIVERS		18 986	-18 986	-2,16	-17 670	-2,09
28182000000 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT		41 243	-41 243	-4,69	-34 374	-4,08
28183000000 AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQUE		8 204	-8 204	-0,93	-6 625	-0,78
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	714		714	0,08	712	0,08
26100000000 TITRES DE PARTICIPATION	714		714	0,08	712	0,08
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	232		232	0,03	232	0,03
27500000000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES	232		232	0,03	232	0,03
TOTAL (I)	230 587	201 201	29 386	3,35	37 181	4,42
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	19 549		19 549	2,23	20 773	2,47
31000000000 STOCK MATIERES PREMIERES	19 549		19 549	2,23	20 773	2,47
En cours de production de biens	50 694		50 694	5,78	18 100	2,15
33500000000 STOCK TRAVAUX EN COURS	50 694		50 694	5,78	18 100	2,15
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	328 429	3 689	324 739	37,03	481 148	57,26
41100000000 CLIENTS	324 370		324 370	36,99	480 779	57,22
41600000000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	4 058		4 058	0,46	4 058	0,48
49100000000 PROV.DEPRE.CLIENTS		3 689	-3 689	-0,41	-3 689	-0,43
Autres créances						

AMV METALLERIE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fournisseurs débiteurs	5 063		5 063	0,58	17 914	2,13
4010000000 FOURNISSEURS	5 063		5 063	0,58	17 914	2,13
Personnel						
Organismes sociaux	1 629		1 629	0,19	1 726	0,21
4370400000 GAS BTP ACOMPTE 1T18					236	0,03
4375000000 CHEQUES DEJEUNER	1 629		1 629	0,19	240	0,03
4387000000 ORG.SOC. PRODUITS A RECEVOIR					1 250	0,15
Etat, impôts sur les bénéfices					22 698	2,70
4440000000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES					22 698	2,70
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 519		15 519	1,77	20 387	2,43
4456210000 TVA SUR IMMOBILISATIONS 20% DEBITS					237	0,03
4456620000 TVA DEDUCTIBLE SUR DEBIT	378		378	0,04	14	0,00
4456630000 TVA DEDUCTIBLE SUR ENCAISSEMENT	11 282		11 282	1,29	15 701	1,87
4456900000 TVA DEDUCTIBLE AUTOLIQUEE	591		591	0,07	1 505	0,18
4458600000 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	3 267		3 267	0,37	2 930	0,35
Autres	3 816		3 816	0,44	728	0,09
4098000000 FOURN RRR A OBTENIR	1 036		1 036	0,12	728	0,09
4487000000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	1 346		1 346	0,15		
4557000000 C/C ENTREPRISE GAUTIER	1 433		1 433	0,16		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	387 043		387 043	44,14	180 211	21,45
5121000000 BANQUE CREDIT AGRICOLE	179 010		179 010	20,41	17 103	2,04
5122000000 BANQUE BPALC	16 142		16 142	1,84	2 762	0,33
5123000000 BANQUE BNP	17 223		17 223	1,96	85 646	10,19
5124000000 BANQUE KOLB	174 271		174 271	19,87	74 466	8,86
5310000000 CAISSE SIEGE SOCIAL	396		396	0,05	234	0,03
Charges constatées d'avance	39 500		39 500	4,50	39 390	4,69
4860000000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	39 500		39 500	4,50	39 390	4,69
TOTAL (II)	851 240	3 689	847 551	96,65	803 075	95,58
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 081 828	204 891	876 937	100,00	840 256	100,00

AMV METALLERIE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 105 000)	105 000	11,97	105 000	12,50
10130000000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	105 000	11,97	105 000	12,50
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	10 500	1,20	10 500	1,25
10611000000 RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	10 500	1,20	10 500	1,25
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	238 827	27,23	229 196	27,28
10680000000 AUTRES RESERVES	238 827	27,23	229 196	27,28
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	68 083	7,76	9 631	1,15
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	422 410	48,17	354 327	42,17
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	156 331	17,83	204 398	24,33
16418000000 EMPRUNT BNP 200 000			24 058	2,86
16470000000 EMPRUNT GARANTI PAR ETAT KOLB 180K	156 295	17,82	180 000	21,42
16884000000 INT COURUS/EMPRUNTS ETABLISSTS CREDIT	36	0,00	340	0,04
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés			9 312	1,11
45570000000 C/C ENTREPRISE GAUTIER			9 312	1,11
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148 099	16,89	163 849	19,50
40100000000 FOURNISSEURS	123 607	14,10	146 110	17,39
40810000000 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	24 492	2,79	17 739	2,11
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	9 555	1,09	13 059	1,55
42100000000 PERS REMUNERATIONS DUES	8 540	0,97	13 015	1,55
42510000000 SCHROEDER FRAIS 06/2017	1 016	0,12	44	0,01
. Organismes sociaux	24 325	2,77	30 937	3,68
43100000000 SECURITE SOCIALE	14 098	1,61	18 188	2,16
43710000000 CAISSE CONGES PAYES - CIBTP	8 108	0,92	9 653	1,15
43731000000 COTISATIONS PROBTBP PREVOYANCE	1 170	0,13	1 612	0,19
43732000000 COTISATIONS PROBTBP RETRAITE	949	0,11	1 484	0,18

AMV METALLERIE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
. Etat, impôts sur les bénéfices	9 699	1,11		
44400000000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	9 699	1,11		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	56 935	6,49	60 569	7,21
44551100000 TVA A DECAISSER EN FRANCE	14 385	1,64	1 216	0,14
44571140000 TVA COLLECTEE 20% ENCAISSEMENTS	40 390	4,61	50 519	6,01
44571150000 TVA COLLECTEE 5,5% ENCAISSEMENTS	149	0,02	167	0,02
44571170000 TVA COLLECTEE 10% ENCAISSEMENTS	1 246	0,14	6 708	0,80
44579000000 TVA DEDUCTIBLE AUTOLIQUEE	591	0,07	1 505	0,18
44581000000 ETAT ACOMPTES TVA REEL SIMPLIFIE			332	0,04
44586100000 ETAT TVA S/AVOIR NON PARVENUES			121	0,01
44587100000 ETAT TVA S/AVOIR.A ETABLIR	173	0,02		
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	7 652	0,87	3 805	0,45
44210000000 PAS	177	0,02	259	0,03
44710000000 FORMATION CONTINUE	4 723	0,54	3 289	0,39
44860000000 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	2 752	0,31	257	0,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	41 930	4,78		
41100000000 CLIENTS	41 930	4,78		
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	454 527	51,83	485 929	57,83
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	876 937	100,00	840 256	100,00

AMV METALLERIE

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	5 124		5 124	0,47	46 148	3,39	-41 024	-88,89		
70722000000 MARCHANDISES 20%	5 124		5 124	0,47	46 148	3,39	-41 024	-88,89		
Production vendue biens	2 758		2 758	0,25	917	0,07	1 841	200,76		
70300000000 VENTES PROD RESIDUELS	2 758		2 758	0,25	917	0,07	1 841	200,76		
Production vendue services	1 090 217		1 090 217	99,28	1 313 899	96,54	-223 682	-17,01		
70422000000 TRAVAUX 20%	994 214		994 214	90,54	921 036	67,68	73 178	7,95		
70422100000 TRAVAUX 10%	30 274		30 274	2,76	62 699	4,61	-32 425	-51,71		
70422200000 TRAVAUX 5.5%	2 468		2 468	0,22	8 720	0,64	-6 252	-71,69		
70600000000 PRESTATIONS DE SERVICE	63 260		63 260	5,76	321 444	23,62	-258 184	-80,31		
Chiffres d'Affaires Nets	1 098 099		1 098 099	100,00	1 360 964	100,00	-262 865	-19,30		

Production stockée	32 594	2,97	-41 218	-3,02	73 812	179,08
71331000000 VARIAT PRODUITS EN COURS	32 594	2,97	-41 218	-3,02	73 812	179,08
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	17 632	1,61	2 642	0,19	14 990	567,37
79100000000 TRANSF. CHARGES D'EXPLOITATION	12 589	1,15	2 642	0,19	9 947	376,50
79110000000 TRANSFERT DE CHARGES SOUMIS TVA	5 043	0,46			5 043	N/S
Autres produits	14 500	1,32	2 007	0,15	12 493	622,47
75800000000 PRODUITS DIV. GESTION COURANTE	0	0,00	7	0,00	-7	-100,00
75810000000 AIDE A L'EMBAUCHE	14 500	1,32	2 000	0,15	12 500	625,00
Total des produits d'exploitation (I)	1 162 825	105,89	1 324 396	97,31	-161 571	-12,19
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-9	0,00	-26	0,00	17	65,38
60970000000 RRRO/ACH. MARCHANDISES	-9	0,00	-26	0,00	17	65,38
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	320 342	29,17	437 435	32,14	-117 093	-26,76
60110000000 ACHAT MATIERES PREMIERES	318 703	29,02	437 392	32,14	-118 689	-27,13
60190000000 ACHATS INTRACOMMUNAUTAIRE	1 639	0,15	43	0,00	1 596	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	1 224	0,11	2 034	0,15	-810	-39,81
60310000000 VARIAT STOCKS MAT. PREMIERES	1 224	0,11	2 034	0,15	-810	-39,81
Autres achats et charges externes	455 984	41,52	540 775	39,73	-84 791	-15,67
60400000000 ACHATS ETUDES PRESTATIONS SERVICE			3 280	0,24	-3 280	-100,00
60400500000 TRAITEMENT DES DECHETS	22	0,00	404	0,03	-382	-94,54
60401000000 ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	66 839	6,09	128 129	9,41	-61 290	-47,82
60402000000 CHANTIER - COMPTE PRORATA	4 246	0,39	2 360	0,17	1 886	79,92
60610000000 ACHATS FOURN. NON STOCK. (ENERGIE EAU)	2 730	0,25	1 607	0,12	1 123	69,88
60611000000 ELECTRICITE, ESSENCE, GAZ	3 413	0,31	3 274	0,24	139	4,25
60613000000 CARBURANTS	5 992	0,55	7 102	0,52	-1 110	-15,62
60630000000 ACHATS FOURN. ENTRET. PETIT EQUIPEMENT	3 042	0,28	4 246	0,31	-1 204	-28,35
60631000000 VETEMENTS DE TRAVAIL	1 706	0,16	2 163	0,16	-457	-21,12
60640000000 ACHATS FOURNIT. ADMINISTRATIVES	9	0,00			9	N/S
61110000000 SOUS TRAITANCE A AUTOLIQUIDER	15 967	1,45	44 532	3,27	-28 565	-64,13
61220100000 CREDIT BAIL LOREQUIP MATERIELS	9 238	0,84	9 238	0,68		0,00
61320000000 LOCATIONS IMMOBILIERES	48 181	4,39	48 181	3,54		0,00
61350000000 LOCATIONS MOBILIERES	11 495	1,05	7 453	0,55	4 042	54,23
61350200000 LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	280	0,03	330	0,02	-50	-15,14
61350400000 LOCATION PHOTOCOPIEUR	676	0,06	676	0,05		0,00
61350500000 LOCATION LOGICIEL REYNAPRO	1 596	0,15	1 905	0,14	-309	-16,21
61350700000 LOCATION SITE INTERNET COMETIK			1 485	0,11	-1 485	-100,00
61360000000 LOCATION MATERIEL DE TRANSPORT	30	0,00			30	N/S
61400000000 CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE	8 931	0,81	8 694	0,64	237	2,73
61520000000 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	1 312	0,12	1 439	0,11	-127	-8,82
61551000000 ENTRETIEN MATERIEL OUTILLAGE	1 708	0,16	4 701	0,35	-2 993	-63,66

AMV METALLERIE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
61552000000 ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT	4 791		4 791	N/S
61560000000 MAINTENANCE		5 603	-5 603	-100,00
61561000000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	2 565	1 338	1 227	91,70
61563000000 MAINTENANCE COPIEUR SHARP	267	424	-157	-37,02
61600004000 ASSURANCE MULTIRISQUE GAN OMNIPRO 091404280	1 497	1 414	83	5,87
61600005000 ASS TRANSPORTS	4 466	3 965	501	12,64
61600010000 ASS SMABTP CAP2000 1247000/001	6 710	5 746	964	16,78
61600030000 ASS SMABTP LIC OUVRIERS 9703000/001	3 602	3 251	351	10,80
61600060000 ASS PRET DECES	222	584	-362	-61,98
62110000000 PERSONNEL INTERIMAIRE	38 890	67 587	-28 697	-42,45
62140000000 PERSONNEL DETACHE PRETE A L'ENTREPRISE	48 000	48 000	0,00	0,00
62150000000 DIRECTION TECHNIQUE COMMERCIALE	61 450	60 000	1 450	2,42
62160000000 PRESTATION CHARGES D'AFFAIRE	64 200	32 100	32 100	100,00
62260000000 HONORAIRES	6 553	6 263	290	4,63
62270000000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	2 121	721	1 400	194,17
62281000000 ADIS FORMATION MULTIDEVIS SCHROEDER/FAVRE 04/18	150	320	-170	-53,11
62300000000 PUBLICITE PUBLICATIONS REL PUBLIQUES		4 036	-4 036	-100,00
62310000000 ANNONCES ET INSERTIONS	1 000		1 000	N/S
62310200000 FFSA STIQUE PUB S/VOITURE COMPETITION	1 000		1 000	N/S
62380000000 POURBOIRES DONS COURANTS		600	-600	-100,00
62410000000 TRANSPORTS S/ACHATS	999	759	240	31,62
62510000000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	8 986	6 012	2 974	49,47
62570000000 RECEPTIONS	3 887	4 746	-859	-18,09
62610000000 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 401	1 218	183	15,02
62620000000 FRAIS POSTAUX	765	627	138	22,01
62750000000 FRAIS SUR EFFETS	4 673	4 127	546	13,23
62760000000 FRAIS DE GARANTIE PGE	366		366	N/S
62810000000 CONCOURS DIVERS COTISATIONS	10	137	-127	-92,69
Impôts, taxes et versements assimilés	8 726	5 646	3 080	54,55
63120000000 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	1 118	1 318	-200	-15,16
63330000000 IMPOTS.PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	3 867	662	3 205	484,14
63500000000 IMPOTS TAXES VERSEMENTS. ADM DES IMPOTS	19		19	N/S
63511000000 IMPOTS TAXE PROFESSIONNELLE	3 722	3 666	56	1,53
Salaires et traitements	168 462	190 576	-22 114	-11,59
64110000000 SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BASE	166 433	200 809	-34 376	-17,11
64140000000 PERS INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	2 029	6 735	-4 706	-69,86
64141000000 ACTIVITE PARTIELLE		-16 967	16 967	-100,00
Charges sociales	97 371	115 855	-18 484	-15,94
64510000000 PERS COTISATIONS A L'URSSAF	37 499	48 918	-11 419	-23,33
64511000000 CREDIT URSSAF	139	-139	278	200,00
64531000000 COTISATION PROBTB PREVOYANCE	11 573	12 517	-944	-7,53
64532000000 COTISATIONS PROBTB RETRAITE	5 194	9 289	-4 095	-44,07
64581000000 COTISATIONS CONGES PAYES	35 578	38 830	-3 252	-8,36
64710000000 PERS PRESTATIONS DIRECTES	5 895	5 522	373	6,75
64750000000 PERS MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	1 494	864	630	72,92
64820000000 PETIT CADEAUX DEPART SCHROEDER		54	-54	-100,00
Dotations aux amortissements sur immobilisations	17 227	15 937	1 290	8,09
68112000000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	17 227	15 937	1 290	8,09
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant		3 689	-3 689	-100,00
68174000000 DOT.PROV.DEPRE.CREANCES		3 689	-3 689	-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	110	100	10	10,00
65180000000 AUTRES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	110	100	10	10,00
Total des charges d'exploitation (II)	1 069 436	1 312 022	-242 586	-18,48
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	93 388	12 374	81 014	654,71
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				

AMV METALLERIE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations	3	0,00	4	0,00	-1	-24,99
7610000000 PRODUITS DE PARTICIPATION	3	0,00	4	0,00	-1	-24,99
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)	3	0,00	4	0,00	-1	-24,99
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	902	0,08	933	0,07	-31	-3,31
6616000000 INTERETS BANCAIRES OPERATIONS FINANCEMEN	902	0,08	933	0,07	-31	-3,31
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	902	0,08	933	0,07	-31	-3,31
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-899	-0,07	-930	-0,06	31	3,33
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	92 489	8,42	11 445	0,84	81 044	708,12
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			20	0,00	-20	-100,00
77180000000 EXCEPT AUTRES PROD.EXCEP.OP DE GESTION			20	0,00	-20	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			20	0,00	-20	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 836	0,62	24	0,00	6 812	N/S
67100000000 CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OP GESTION			1	0,00	-1	-100,00
67120000000 EXCEPT PENALITES ET AMENDES			23	0,00	-23	-100,00
67130000000 EXCEPT DONS LIBERALITES	6 600	0,60			6 600	N/S
67200000000 CHARGES DIV.COUR.S/EXERCICES ANTERIEURS	236	0,02			236	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 996	0,18			1 996	N/S
67880000000 CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	1 996	0,18			1 996	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	8 833	0,80	24	0,00	8 809	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-8 833	-0,79	-4	0,00	-8 829	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	15 574	1,42	1 810	0,13	13 764	760,44
69500000000 IMPOTS S/LES BENEFICES	19 534	1,78	1 810	0,13	17 724	979,23
69910000000 REDUCTION IMPOT	-3 960	-0,35			-3 960	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 162 828	105,89	1 324 420	97,31	-161 592	-12,19
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 094 745	99,69	1 314 789	96,61	-220 044	-16,73
RÉSULTAT NET	68 083	6,20	9 631	0,71	58 452	806,92
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	9 238	0,84	9 238	0,68		0,00
61220100000 CREDIT BAIL LOREQUIP MATERIELS	9 238	0,84	9 238	0,68		0,00
Dont Crédit-bail immobilier						

Liasse 22 IS RN 1

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise :		AMV METALLERIE										1 2																												
Adresse de l'entreprise		7 RUE MODESTE GOULET 51100 REIMS										Durée de l'exercice précédent *		1 2																										
Numéro SIRET *		3 3 5 7 8 1 7 9 5 0 0 0 3 4										Néant ☐ *																												
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 1																										
												Brut		Amortissements, provisions		Net																								
												1		2		3																								
Capital souscrit non appelé (I)		AA																																						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC																												
	Frais de développement *	CX										CQ																												
	Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG		9 836																										
	Fonds commercial (1)	AH										AI		2 000																										
	Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK																												
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM																												
	Terrains	AN										AO																												
	Constructions	AP										AQ		21 607		11 042																								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS		101 325		8 442																								
	Autres immobilisations corporelles	AT										AU		68 434		6 957																								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV										AW																												
	Avances et acomptes	AX										AY																												
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT																												
	Autres participations	CU										CV		714																										
	Créances rattachées à des participations	BB										BC																												
	Autres titres immobilisés	BD										BE																												
	Prêts	BF										BG																												
	Autres immobilisations financières *	BH										BI		232																										
	TOTAL (II)												BJ		230 587		BK		201 201		29 386																			
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM		19 549																									
En cours de production de biens		BN										BO		50 694																										
En cours de production de services		BP										BQ																												
Produits intermédiaires et finis		BR										BS																												
Marchandises		BT										BU																												
Avances et acomptes versés sur commandes		BV										BW																												
Clients et comptes rattachés (3)*		BX										BY		3 689		324 739																								
Autres créances (3)		BZ										CA		26 026																										
Capital souscrit et appelé, non versé		CB										CC																												
CRÉANCES		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD										CE																											
	Disponibilités	CF										CG		387 043																										
	Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI		39 500																										
	TOTAL (III)												CJ		851 240		CK		3 689		847 551																			
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW																																					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM																																					
		Écarts de conversion actif *	CN																																					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)												CO		1 081 828		IA		204 891		876 937																		
	Renvois : (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP												(3) Part à plus d'un an :		CR											
	Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :										Créances :																	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AMV METALLERIE		Néant	☐ *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....105.000...)	DA	105 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	238 827		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	68 083		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	422 410	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	156 331		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	148 099		
	Dettes fiscales et sociales	DY	108 167		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	41 930		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	454 527		
	(V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	876 937		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	333 958			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AMV METALLERIE		Néant ☐ *						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	5 124	FB		FC	5 124	
	Production vendue { biens * services *	FD	2 758	FE		FF	2 758	
		FG	1 090 217	FH		FI	1 090 217	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 098 099	FK		FL	1 098 099	
	Production stockée *					FM	32 594	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	17 632	
	Autres produits (1) (11)					FQ	14 500	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 162 825
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	(9)
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	320 342
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	1 224
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	455 984
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	8 726
	Salaires et traitements *						FY	168 462
	Charges sociales (10)						FZ	97 371
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	17 227
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GB	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	
	Autres charges (12)						GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	110
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	1 069 436
options en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GG	93 388	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ	3	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL		
	Différences positives de change					GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN		
Total des produits financiers (V)						GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP	3	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ		
	Différences négatives de change					GR	902	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS		
Total des charges financières (VI)						GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	902	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	(899)	
						GW	92 489	

(RÉINVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AMV METALLERIE		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	6 836	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 996	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	8 833	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(8 833)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	15 574	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 162 828	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 094 745	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	68 083	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier			IG	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP	9 238
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IH	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IJ	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			1K	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			HX	2 100
	(9)	Dont transferts de charges			RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			RD	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A1	17 632
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A2	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A3	
		Dont cotisations facultatives Madelin			A4	110
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	DONS			6 600		
	ECART COTISATION GAS BTP			236		
SINISTRE			1 996			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2022

(Ne pas reporter le montant des créances*)

Désignation de l'entreprise **AMV METALLERIE** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	11 836	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	KM		KN		KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		KP	32 648	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	100 337	KT		KU
	Autres immobilisations corporelles		KV	22 138	KW		KX
	Matériel de transport *		KY	43 656	KZ		LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	9 597	LC		LD
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ
	Avances et acomptes		LK		LL		LM
	TOTAL III		LN	208 376	LO		LP
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	
Autres participations		8U	712	8V		8W	
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières		1T	232	1U		1V	
TOTAL IV		LQ	944	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	221 156	ØH		ØI	9 432

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Régularisation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par écarts ou des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW	11 836	IX	11 836
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
	Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	32 648	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	109 767	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	22 138	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	43 656	MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	9 597	MU
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III		IY		NG		NH	217 806	NI
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	
Autres participations		IØ		ØX		ØY	714	ØZ	
Autres titres immobilisés		1I		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		1J		2E		2F	232	2G	
TOTAL IV		1J		NJ		NK	945	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		ØK		ØL	230 587	ØM	230 355

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.Désignation de l'entreprise : AMV METALLERIENéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AMV METALLERIE										Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développements			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	9 836	PF		PG		PH	9 836	
TOTAL I			RK	9 836	RM		RN		RO	9 836	
Terrains			PI		PI		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	18 177	PW	3 430	PX		PY	21 607	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	97 293	QA	4 033	QB		QC	101 325	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	17 670	QE	1 316	QF		QG	18 986	
	Matériel de transport		QH	34 374	QI	6 869	QJ		QK	41 243	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	6 625	QM	1 580	QN		QO	8 204	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	174 139	QV	17 227	QW		QX	191 366	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	183 975	ØP	17 227	ØQ		ØR	201 201	
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissements	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NI			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non versé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non versé (NS + NT + NU)	NY		Total général non versé (NW - NY)	NZ			
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*											
Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP			SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 - Etat préliminaire

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire Article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		AMV METALLERIE		Néant ☐			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-I) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		02	03	04	05		
		9U	9V	9W	9X		
		06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	3 689	6U	6V	6W	3 689
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	3 689	TY	TZ	UA	3 689
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3 689	UB	UC	UD	3 689
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF			
		UG		UH			
		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2022

Désignation de l'entreprise : AMV METALLERIE										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	232	UV		UW	232			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	4 058		4 058					
	Autres créances clients			UX	324 370		324 370					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO :)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	1 629		1 629					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	15 519		15 519					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	1 346		1 346					
	Groupe et associés (2)			VC	1 433		1 433					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	6 099		6 099					
	Charges constatées d'avance			VS	39 500		39 500					
	TOTAUX			VT	394 186	VU	393 955	VV	232			
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
		à plus d'1 an à l'origine		VH	156 331		35 762		120 569			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	148 099		148 099						
Personnel et comptes rattachés			8C	9 555		9 555						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	24 325		24 325						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	9 699		9 699						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	56 935		56 935						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 652		7 652						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	41 930		41 930						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	454 527	VZ	333 958		120 569				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	47 763	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise AMV METALLERIE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N clos le : 31/12/2021		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	68 083
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)							WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)							WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option							RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WI	
	Amendes et pénalités							WJ	
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *							XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								
	Quote-part								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme								
	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								
	- imposées au taux de 0 %								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *								
	- Plus-values nettes à court terme								
	- Plus-values soumises au régime des fusions								
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *								
	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)							SU	
	Zones d'entreprises * (activité exonérée)							SW	
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro							MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
TOTAL I								94 217	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme								
	- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
	- imposées aux taux de 0 %								
	- imposées aux taux de 19 %								
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
	- imputées sur les déficits antérieurs								
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
	Régime des sociétés mères et des filiales *								
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)							2A	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
	Majoration d'amortissement *								
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 41 après)							K9	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octet A)							OV	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)							PP	
	Entreprises nouvelles (41 après)							L2	
	Société investissements immobiliers créées (art. 208C)							K3	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)							1F	
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)							PC	
	Jeunes entreprises innovantes (art. 41 septies A)							L5	
Zone de restructuration de la défense (41 bisdecies)							PA		
Zone franche d'activité NC (art. 41 quaterdecies)							XC		
Zone de développement prioritaire (art. 44 septiesbis)							PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)							X9	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)							YA	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)							YB	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)							YC	
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)							YD		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)							YE		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)							YF		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)							YG	3 960	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
TOTAL II								3 960	
III. RÉSULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :									
bénéfice (I moins II)							XI	90 257	
déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	90 257	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 - Etat préparatoire.

DGFIP 2058 A 2022
Extension

REINTEGRATIONS DIVERSES

Montant exercice N

DONS

6 600

DEDUCTIONS DIVERSES

Montant exercice N

DONS MECENAT

3 960

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2022

Désignation de l'entreprise AMV METALLERIE		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>AMV-METALLERIE</u>										Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	9 631		Dividendes	- Autres réserves	ZD	9 361						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE							
					Report à nouveau		ZF							
	TOTAL I	ØF	9 631				ZG	270						
										TOTAL II	ZH	9 631		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	58 320	YQ	4 432						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	87 073						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	50 733	XQ	71 189						
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	212 540						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	8 824						
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	76 359						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	455 984						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	3 722						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	5 004						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	8 726						
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	204 039						
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	143 882						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	168 462						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%					
	- Numéro de centre agréé *				XP									
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)													
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG							
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AMV METALLERIE		Néant ☒					
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 F du CGI.

13

DGFIP N° 2059-B-SD 2022

au Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise :		AMV METALLERIE		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant		☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)											
Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer					
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie										
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)										
	sur 10 ans										
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er quater} CGI)										
	TOTAL 1										
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer					
	sur 3 ans au titre de	N - 1									
		N - 2									
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 1									
		N - 2									
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i>	N - 3									
		N - 4									
	1 ^{er} et 1 ^{er quater} du CGI)	N - 5									
		N - 6									
	(à préciser) au titre de :	N - 7									
		N - 8									
	N - 9										
TOTAL 2											
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport. ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)											
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer						
TOTAL											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : AMV METALLERIENéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a ~~provis~~ 0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a ~~provis~~ 0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2022

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AMV METALLERIE		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise: AMV METALLERIE		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01012021 et clos le: 31122021		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	7,00
Dont apprentis		YF	2,00
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 098 099	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 098 099	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	32 594	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	32 594	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	408 332	
Variation négative des stocks	OQ	1 224	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	296 490	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	30	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	110	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	706 186	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	424 507	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	424 507	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 098 099	Effectifs au sens de la CVAE * EY 7,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 1
Date de cessation	HR	/	/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122021

N° SIRET 33578179500034

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AMV METALLERIE

ADRESSE (voie) 7 RUE MODESTE GOULET

CODE POSTAL 51100 VILLE REIMS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 2100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.R.L. Dénomination ENTREPRISE GAUTIER

N° SIREN (si société établie en France) 490555745 % de détention 51,00 Nb de parts ou actions 1071

Adresse : N° 7 Voie RUE MODESTE GOULET

Code Postal 51100 Commune REIMS Pays FRANCE

Forme juridique S.A.R.L. Dénomination X.PETIT

N° SIREN (si société établie en France) 884962416 % de détention 15,00 Nb de parts ou actions 315

Adresse : N° 4 Voie RUE BERTIN

Code Postal 51160 Commune AY Pays FRANCE

Forme juridique E.U.R.L. Dénomination FINANCIERE MESA

N° SIREN (si société établie en France) 752360313 % de détention 34,00 Nb de parts ou actions 714

Adresse : N° 7 Voie RUE MODESTE GOULET

Code Postal 51100 Commune REIMS Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.1.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122021

N° SIRET

3 3 5 7 8 1 7 9 5 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AMV METALLERIE

ADRESSE (voie)

7 RUE MODESTE GOULET

CODE POSTAL

51100

VILLE

REIMS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	

SAGE Expert-comptables Janvier 2022 : Etat prépratoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		N° 2065-SD 2022	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Timbre à date du service	
Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021
Déclaration soustraite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	X
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AMV METALLERIE 7 RUE MODESTE GOULET 51100 REIMS			
SIRET	3 3 5 7 8 1 7 9 5 0 0 0 3 4	Mél : chuet@silvex-construction.fr	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Travaux de montage de structures métalliques		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	52 137	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i> ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A ☐			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> ☐ Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i> ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i> ☐ Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A ☐ Autres dispositifs ☐			
Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i> ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater</i> VV ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-1), cocher la case ci-contre ☐			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case ci-contre ☐			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE GENERATION EXPERTS			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
BEEMA 13 Rue Maurice Hollande 51100 REIMS			
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 22042022 Lieu: REIMS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: Président CYRIL GAUTHIER	
Signature:			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :			

AGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

AGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468	
(à souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b	
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI								
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI			Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention				
Total								
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
	Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total								

2022	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
PME au sens communautaire			X
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			X
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
AMV METALLERIE 7 RUE MODESTE GOULET 51100 REIMS 335781795			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
MEC		3 960	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		6 600	
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2022)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

AMV METALLERIE 7 RUE MODESTE GOULET 51100 REIMS
33578179500034
4399B

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	90 257
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficit ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	38 120

III . Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

52 137

IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

LTENG219B4 (2022)
PAGE 1/3

Adresse du siège social si différente

LTENG219B4 (2022)
PAGE 2/3

PARTICIPATION DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

[illegible]

LTENG219B4 (2022)
PAGE 3/3

AMV METALLERIE

[illegible]

Annexes 22

AMV METALLERIE**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 876 937,01 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 68 082,86 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/06/2022 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

PROVISIONS REGLEMENTEES :

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION :

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION :

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

AMV METALLERIE**ANNEXE**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)****2.1.1 - Sans impact sur l'activité de l'entreprise**

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

AMV METALLERIE

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 2 000 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	2 000		2 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	2 000		2 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 230 587 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	11 836			11 836
Immobilisations corporelles	208 376	9 430		217 806
Immobilisations financières	944	2		945
TOTAL	221 156	9 432		230 587

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 201 201 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	9 836			9 836
Immobilisations corporelles	174 139	17 227		191 366
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	183 975	17 227		201 201

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	9 836	9 836	0	de 1 à 2 ans
Fonds commercial	2 000	0	2 000	Non amortiss.
Inst.agenc./constructions	32 648	21 607	11 042	de 5 à 10 ans
Materiel et outillag	98 924	96 535	2 389	de 1 à 5 ans
Materiel industriel	10 842	4 790	6 053	de 3 à 5 ans
Instal./agenc.divers	22 138	18 986	3 152	de 3 à 10 ans
Materiel de transport	43 656	41 243	2 413	de 2 à 5 ans
Mat.bureau & informatique	9 597	8 204	1 393	de 1 à 4 ans
TOTAL	229 642	201 201	28 441	

AMV METALLERIE

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 394 186 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	232		232
Actif circulant & charges d'avance	393 955	393 955	
TOTAL	394 186	393 955	232

3.4 - Provisions pour dépréciation = 3 689 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	3 689				3 689
Comptes financiers					
Total	3 689				3 689

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 2 382 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	2 382
Disponibilités	
TOTAL	2 382

3.6 - Charges constatées d'avance = 39 500 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

AMV METALLERIE

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 105 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2100	50,00	105 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2100	50,00	105 000

4.2 - Etat des dettes = 454 527 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	156 331	35 762	120 569	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	148 099	148 099		
Dettes fiscales & sociales	108 167	108 167		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	41 930	41 930		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	454 527	333 958	120 569	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 27 280 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	36
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	24 492
Dettes fiscales & sociales	2 752
Autres dettes	
TOTAL	27 280

AMV METALLERIE

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		203 232		203 232
Montants de l'exercice		9 238		9 238
Sous-total		212 470		212 470

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		3 849		3 849
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total		3 849		3 849

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moins d'un an				
A 1 an au plus		583		583
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total		583		583

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		216 903		216 903

AMV METALLERIE

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 2 382 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	2 382
Four nrr a obtenir(40980000000)	1 036
Etat produits a recevoir(44870000000)	1 346
TOTAL	2 382

8.2 - Charges constatées d'avance = 39 500 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000000)	39 500
TOTAL	39 500

8.3 - Charges à payer = 27 280 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	36
Int courus/emprunts etablissts credit(16884000000)	36
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	24 492
Four n factures non parvenues.(40810000000)	24 492
Dettes fiscales et sociales :	2 752
Etat autres charges a payer(44860000000)	2 752
TOTAL	27 280

AMV METALLERIE
Société par action simplifiée au capital de 105 000 Euros
Siège social : 7 rue Modeste Goulet
51100 REIMS
RCS Reims 335 781 795

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30
JUN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,

Le 30 juin,

A 11 heures,



Les associés de AMV METALLERIE, société par actions simplifiée au capital de 105 000 euros, divisé en 2 100 parts de 50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Monsieur Pierre-Joseph EGELE, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

L'ENTREPRISE GAUTIER représentée par Monsieur Cyril GAUTIER, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par *Monsieur Cyril GAUTIER*.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

5

CG

KP

ORDRE DU JOUR

Décision à caractère ordinaire :

- ☐ **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la présidence,**
- ☐ **Approbation des charges non déductibles**
- ☐ **Affectation du résultat de l'exercice,**
- ☐ **Rapport de gestion établi par le président**
- ☐ **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021**
- ☐ **Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et décision à cet égard,**
- ☐ **Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes**

Décision à caractère extraordinaire :

- ☐ **Prorogation de la durée de la société,**
- ☐ **Modification des statuts,**
- ☐ **Questions diverses,**
- ☐ **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- ☐ **la feuille de présence,**
- ☐ **l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,**
- ☐ **le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,**
- ☐ **le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.**

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sh
C4 X

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, établis par le commissaire aux comptes.

Puis, Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Décision à caractère ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuve lesdits comptes annuels ainsi que l'inventaire lesquels font apparaître un bénéfice de 68 083 euros.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucunes dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 68 083 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 68 083 euros

Section 2 - Affectation

- Aux autres réserves, soit 23 983 euros

- A titre de dividendes, soit 44 100 euros

- Total 68 083 euros

9

CS XP

Compte tenu de cette affectation les autres réserves s'élèvent à **262 810 euros** et les capitaux propres de la Société sont de **378 310 euros**.

Section 3 – Montant Acompte sur dividendes – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 21 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} juillet 2022.

Section 4 - Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a eu lieu à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 du Code de commerce se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la fin de mandat du commissaire aux comptes sur l'exercice comptable 2022.

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Décision à caractère extraordinaire :

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et constaté que la durée de la Société arrivait à expiration le 31 décembre 2025, décide de la proroger de quatre-vingt-quinze (95) années, soit jusqu'au 31 décembre 2120.

h
C9 KP

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 5 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 5 - DURÉE

"La durée de la Société a été prorogée de quatre-vingt-quinze (95) ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2022 et expirera le 31 décembre 2120 sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

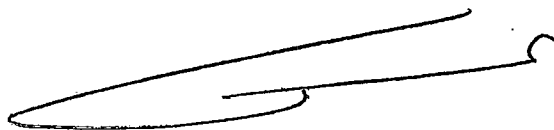
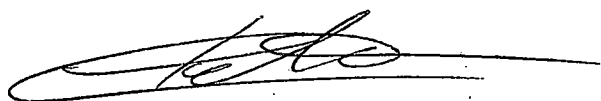
SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée à **12 heures**.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.



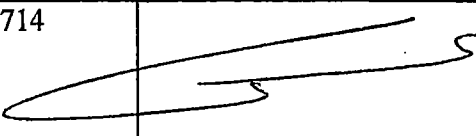
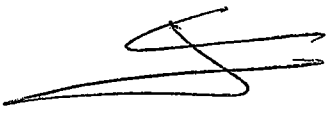
h
CS KP

AMV METALLERIE
Société par action simplifiée au capital de 105 000 Euros
Siège social : 7 rue Modeste Goulet
51100 REIMS
RCS Reims 335 781 795

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

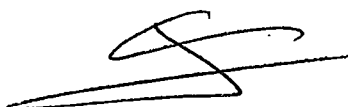
FEUILLE DE PRESENCE

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

N°	ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS	NOMBRE DE VOIX	SIGNATURES
1	SARL FINANCIERE MESA 7 rue Modeste Goulet 51100 REIMS Représenté par Mr Samuel MEUNIER	714	714	
2	SARL ENTREPRISE GAUTIER 7 rue Modeste Goulet 51100 REIMS Représentée par Mr Cyril GAUTIER	1 071	1 071	
3	SARL X.PETIT 4 rue Bertin 51160 AY-CHAMPAGNE Représenté par Mr Xavier PETIT	315	315	
	Totaux =====	2 100	2 100	=====

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 02... pouvoirs, arrêtée à...3...
associés présents ou représentés possédant ensemble 2100 . droits sociaux

Le président



AMV METALLERIE
Société par action simplifiée au capital de 105 000 Euros
Siège social : 7 rue Modeste Goulet
51100 REIMS
RCS Reims 335 781 795

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2022

Proposition d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 68 083 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 68 083 euros

Section 2 - Affectation

- Aux autres réserves, soit	23 983 euros
- A titre de dividendes, soit	44 100 euros
- Total	68 083 euros



Compte tenu de cette affectation les autres réserves s'élèvent à 262 810 euros et les capitaux propres de la Société sont de 378 310 euros.

Section 3 – Montant Acompte sur dividendes – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 21 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} juillet 2022.

Section 4 - Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a eu lieu à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices

Vote lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2022

Certifié conforme
Le Président

AMV METALLERIE
Société par action simplifiée au capital de 105 000 Euros
Siège social : 7 rue Modeste Goulet
51100 REIMS
RCS Reims 335 781 795

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2022**

Décision à caractère ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION



L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuve lesdits comptes annuels ainsi que l'inventaire lesquels font apparaître un bénéfice de 68 083 euros.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucunes dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 68 083 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice :** 68 083 euros

Section 2 - Affectation

- Aux autres réserves, soit	23 983 euros
- A titre de dividendes, soit	44 100 euros
- Total	68 083 euros

Compte tenu de cette affectation les autres réserves s'élèvent à **262 810 euros** et les capitaux propres de la Société sont de **378 310 euros**.

Section 3 – Montant Acompte sur dividendes – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 21 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} juillet 2022.

Section 4 - Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a eu lieu à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 du Code de commerce se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la fin de mandat du commissaire aux comptes sur l'exercice comptable 2022.

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes.

Décision à caractère extraordinaire :

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et constaté que la durée de la Société arrivait à expiration le 31 décembre 2025, décide de la proroger de quatre-vingt-quinze (95) années, soit jusqu'au 31 décembre 2120.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 5 des statuts de la manière suivante :

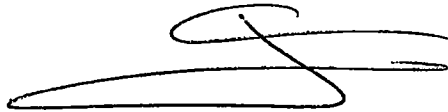
ARTICLE 5 - DURÉE

"La durée de la Société a été prorogée de quatre-vingt-quinze (95) ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2022 et expirera le 31 décembre 2120 sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation."

64

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal line extending to the right.

AMV METALLERIE
Société par action simplifiée au capital de 105 000 Euros
Siège social : 7 rue Modeste Goulet
51100 REIMS
RCS Reims 335 781 795

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2022

Résolution votée d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 68 083 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 68 083 euros

Section 2 - Affectation

- Aux autres réserves, soit	23 983 euros
- A titre de dividendes, soit	44 100 euros
- Total	68 083 euros



Compte tenu de cette affectation les autres réserves s'élèvent à 262 810 euros et les capitaux propres de la Société sont de 378 310 euros.

Section 3 – Montant Acompte sur dividendes – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 21 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} juillet 2022.

Section 4 - Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a eu lieu à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices

Adoptée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2022

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

*Certifié Conforme
de président*

SAS AMV METALLERIE

Au capital de 105 000 euros

Siège social : 7 Rue Modeste Goulet
51100 REIMS

RCS REIMS B 335 781 795

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



Bat A4 Allée Santos Dumont
51100 Reims



1 Bd. Charles Ballet
10000 Troyes



Reims +33 (0)3 26 47 44 65
Troyes +33 (0)3 25 81 42 72



e.moreau@cabinet-egela.fr
pjo.egela@cabinet-egela.fr

A l'assemblée générale,

1) Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SAS AMV METALLERIE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2021**.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2) Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3) Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

- Nous nous sommes attachés à vérifier la réalité et l'exhaustivité du chiffre d'affaires de l'exercice par rapprochement avec le suivi des facturations ;
- Nous avons par ailleurs porté une attention particulière aux valorisations des travaux en cours ;
- Nous nous sommes assurés de l'apurement des comptes de tiers sur l'exercice suivant ;
- Nous avons analysé la variation des charges générales.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4) Vérification des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

6) Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

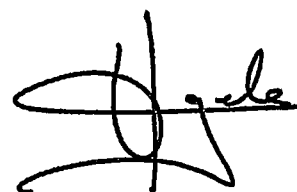
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 15 juin 2022



Pierre J. EGELE

Bilan et Compte de Résultat

AMV METALLERIE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	9 836	9 836				
Fonds commercial	2 000		2 000	0,23	2 000	0,24
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	32 648	21 607	11 042	1,26	14 471	1,72
Installations techniques, matériel & outillage industriels	109 767	101 325	8 442	0,96	3 044	0,36
Autres immobilisations corporelles	75 992	68 434	6 957	0,79	16 722	1,99
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	714		714	0,08	712	0,08
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres Immobilisations financières			232	0,03	232	0,03
TOTAL (I)	230 987	201 201	29 386	3,35	37 181	4,42
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	19 549		19 549	2,23	20 773	2,47
En cours de production de biens	50 694		50 694	5,76	18 100	2,15
En cours de production de services						
Produits Intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	328 429	3 689	324 739	37,03	481 148	57,26
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	5 063		5 063	0,58	17 914	2,13
. Personnel						
. Organismes sociaux	1 629		1 629	0,19	1 726	0,21
. Etat, impôts sur les bénéfices					22 698	2,70
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 519		15 519	1,77	20 387	2,43
. Autres	3 816		3 816	0,44	728	0,09
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	387 043		387 043	44,14	180 211	21,45
Charges constatées d'avance	39 500		39 500	4,50	39 390	4,69
TOTAL (II)	851 240	3 689	847 551	98,55	803 075	95,59
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 081 828	204 891	876 937	100,00	840 256	100,00

AMV METALLERIE
Société par action simplifiée au capital de 105 000 Euros
Siège social : 7 rue Modeste Goulet
51100 REIMS
RCS Reims 335 781 795



RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

CHAPITRE I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Il n'y a rien de particulier à signaler, hormis les points évoqués dans le paragraphe " EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS" ci-après.

CHAPITRE II - EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

CHAPITRE III - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous avons pris des mesures tant au plan commercial qu'au niveau de la gestion, en vue d'améliorer la rentabilité de notre activité.

CHAPITRE IV - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

CHAPITRE V - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- le chiffre d'affaires s'est élevé à **1 098 099 euros** contre **1 360 964 euros** au titre de l'exercice précédent ; soit une variation de **-19.31%**.
- le montant de la production stockée s'élève à **32 594 euros** contre **-41 218 euros** au titre de l'exercice précédent ; soit une variation de **179.02%**.
- le montant des transferts de charges s'élève à **17 632 euros** contre **2 642 euros** au titre de l'exercice précédent ; soit une variation de **567.37%**.
- le montant des autres produits d'exploitation s'élève à **14 500 euros** contre **2 007 euros** au titre de l'exercice précédent ; soit une variation de **622.47%**.
- le montant des achats de marchandises s'élève à **-9 euros** contre **-26 euros** au titre de l'exercice précédent ; soit une variation de **65.38%**
- le montant des achats de matières premières et autres approvisionnements s'élève à **320 342 euros** contre **437 435 euros** au titre de l'exercice précédent ; soit une variation de **-26.77%**.
- le montant de la variation de stock s'élève à **1 224 euros** contre **2 034 euros** au titre de l'exercice précédent ; soit une variation de **-39.82%**.
- le montant des autres achats et charges externes s'est élevé à **455 984 euros** contre **540 775 euros** au titre de l'exercice précédent, soit une variation de **-15.68%**.

- le montant des impôts et taxes s'élève à **8 726 euros** contre **5 646 euros** pour l'exercice précédent, soit une variation de **54.55%**.
- le montant des traitements et salaires s'élève à **168 462 euros** contre **190 576 euros** pour l'exercice précédent, soit une variation de **-11.60%**.
- le montant des charges sociales s'élève à **97 371 euros** contre **115 855 euros** au titre de l'exercice précédent, soit une variation de **-15.95 %**.
- l'effectif salarié moyen s'élève à **7 salariés** contre **9** au titre de l'exercice précédent.
- le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à **17 227 euros** contre **15 937 euros** pour l'exercice précédent, soit une variation de **8.09%**.
- les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total **1 069 436 euros** contre **1 312 022 euros** pour l'exercice précédent, soit une variation de **-18.49%**.
- le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **93 388 euros** contre **12 374 euros** pour l'exercice précédent, soit une variation de **654.71%**.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de **-899 euros** (**-930 euros** pour l'exercice précédent), il s'établit à **92 489 euros** contre **11 445 euros** pour l'exercice précédent, soit une variation de **708.12%**.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de **-8 833 euros** contre **-4 euros** pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de **15 574 euros** contre **1 810 euros** pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par un bénéfice de **68 083 euros** contre un bénéfice de **9 631 euros** pour l'exercice précédent, soit une variation de **606.92%**.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à **876 937 euros** contre **840 256 euros** pour l'exercice précédent, soit une variation de **4.37%**.

CHAPITRE VI - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

CHAPITRE VII - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 68 083 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 68 083 euros

Section 2 - Affectation

- Aux autres réserves, soit	23 983 euros
- A titre de dividendes, soit	44 100 euros
- Total	68 083 euros

Compte tenu de cette affectation les autres réserves s'élèvent à **262 810 euros** et les capitaux propres de la Société sont de **378 310 euros**.

Section 3 – Montant Acompte sur dividendes – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 21 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} juillet 2022.

Section 4 - Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a eu lieu à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices

CHAPITRE VIII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice ne prennent en charge aucunes dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

CHAPITRE IX - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

CHAPITRE X - MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Nous vous proposons aussi de bien vouloir fixer la rémunération du gérant.

CHAPITRE XI – COMMISSARIAT AUX COMPTES

La nomination du Commissaire aux Comptes n'étant plus requise conformément à l'article 227-9-1 du Code de commerce.

Nous vous proposons de ne pas renouveler les mandats de la société AUDIT MASSE ET EGELE, dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire ainsi que la société FIDUICIARE L.H.P, dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant.

CHAPITRE XI – PROROGATION DE LA DUREE DE LA SOCIETE

Nous vous proposons s de proroger la durée de la société de 95 ans soit jusqu'au 31/12/2120.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA PRESIDENCE

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be a first name followed by a surname, though the specific characters are not legible.

AMV METALLERIE
Société par action simplifiée au capital de 105 000 Euros
Siège social : 7 rue Modeste Goulet
51100 REIMS
RCS Reims 335 781 795



**RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19
DU CODE DE COMMERCE**

Chers associés,

En application des articles L. 612-5 du Code de commerce et R. 612-6 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

1- Entre la société et la société FINANCIERE MESA :

Modalité : La société **AMV METALLERIE**, dont Monsieur Cyril GAUTIER, Monsieur Samuel MEUNIER et Monsieur Xavier PETIT sont associés, a reçu des prestations de gestion de la société **FINANCIERE MESA** pour la somme de 48 000 euros sur l'exercice 2021.

2- Entre la société et la société X. PETIT :

Modalité La société **AMV METALLERIE**, dont Monsieur Cyril GAUTIER, Monsieur Samuel MEUNIER et Monsieur Xavier PETIT sont associés, a reçu des prestations administratives de la société **X. PETIT** pour la somme de 64 200 euros sur l'exercice 2021.

3- Entre la société et la société GAUTIER CYRIL :

Modalité La société **AMV METALLERIE**, dont Monsieur Cyril GAUTIER, Monsieur Samuel MEUNIER et Monsieur Xavier PETIT sont associés, a reçu des prestations administratives de la société **GAUTIER CYRIL** pour la somme de 61 450 euros sur l'exercice 2021.

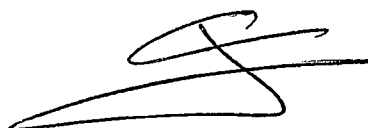
Modalité La société **AMV METALLERIE**, dont Monsieur Cyril GAUTIER, Monsieur Samuel MEUNIER et Monsieur Xavier PETIT sont associés, a avancé la somme de 1 433 euros à la société **GAUTIER CYRIL** sur l'exercice 2021. Cette avance ne fait pas l'objet d'une rémunération.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Fait à REIMS

Le 14 juin 2022

La présidence

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Z' or 'S' shape with a horizontal line extending to the right.